

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 08/07/25

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2025 / 111

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE Michel DROUVILLE, Philippe GERTNER, Jocelyne PION, Marie-Laure BOIZOT, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD.

Absente représentée : Emilie ORGEL.

Absents excusés : Nicole ELBACHIR, Lucas MANUEL, Gilles BARJOU, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOIZOT

*Nomenclature @ACTES : Finances/ Divers*

**FINANCES**  
**TARIFS MUNICIPAUX**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la nécessité de définir des tarifs pour des interventions spécifiques ;
- Considérant l'avis favorable émis par la commission en charge des finances et de l'organisation des services publics en date du 30 juin 2025 ;

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

- D'appliquer les tarifs municipaux suivants en 2025 :
 

Gardiennage des animaux errants	20 €/jour
Remise en état du chenil après départ de l'animal	50€
- Enlèvement des dépôts sauvages :
 

0 à 1 m <sup>3</sup>	150 €
Supérieur à 1m <sup>3</sup>	150 €/tranche de 1m <sup>3</sup> supplémentaire
- De dire que ces tarifs sont applicables jusqu'à modification par délibération.



Pour extrait conforme,  
 Cédric CLECH  
 Maire de Tonnerre